

## Règlement de La Chasse au Trésor "LE DIAMANT DE KHUWOO"

### Article I : Organisation

La Société Carika Productions, Sarl au capital de 7700 euros, dont l'adresse est située à: les Tournières - 09000 Serres sur Arget - France, immatriculée au RCS de Foix sous le numéro B 495 326 050 met en ligne à compter du 10 Février 2010, une Chasse au Trésor intitulée « LE DIAMANT DE KHUWOO » dont le gain est une Oeuvre d'Art réalisée par Steve Serr évaluée à 12000 € (Douze mille Euros) dont l'élément essentiel est un Diamant Brillant taillé et poli de 2 Carats (voir descriptif sur le site). La Chasse au Trésor est un jeu concours de réflexion et ne fait pas intervenir le hasard. Elle sera terminée dès qu'un gagnant sera prononcé. Steve Serr déclare être le seul à connaître l'Emplacement du Trésor.

### Article II : Participation

La participation est ouverte à toute personne physique (à l'exclusion des salariés et représentants de la société organisatrice, de ses partenaires, et de ses sous-traitants, ainsi que de leurs conseils et des membres de leur famille) disposant d'une connexion à Internet et d'une adresse mail valide. Concernant les personnes mineures, la Chasse au Trésor se fait sous la responsabilité et avec l'autorisation du représentant légal pouvant justifier de l'autorité parentale. L'autorisation parentale doit être envoyée à l'adresse suivante : Société Carika Productions Les Tournières 09000 Serres sur Arget.

La participation est strictement nominative et le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudos ou pour le compte d'autres participants..

Il est interdit d'utiliser directement ou indirectement tous modes d'interrogations ou de requête automatisée au site. Toute tentative avérée ou tout essai entraînera automatiquement l'exclusion du participant.

### Article III : Modalités

Pour participer à La Chasse au Trésor, il suffit de se connecter sur le site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com), de s'inscrire gratuitement en remplissant le Formulaire Membre du site, en fournissant un pseudo et une adresse mail valide, ce qui permet à tout participant d'accéder gratuitement aux 4 Enigmes de base et aux autres éléments de recherche publiés éventuellement et ultérieurement sur le site pour gagner "Le Diamant de Khuwoo"; tout membre inscrit aura également accès à la rubrique "Commentaires sur La Chasse".

Tout participant inscrit pourra se désinscrire à tout moment en remplissant le Formulaire Désinscription du site.

### Le principe de La Chasse au Trésor est le suivant :

le but de La Chasse au Trésor est de découvrir l'Emplacement précis (à 10 mètres près) du Diamant de Khuwoo sur le territoire français métropolitain, sur le domaine public, et de l'envoyer à l'organisateur. **L'Emplacement du Diamant de Khuwoo est purement virtuel;** il est inutile de le rechercher physiquement dans un endroit précis, il faut tout simplement déterminer sa position exacte. Pour situer cet Emplacement, tout Chasseur a 2 possibilités:

- par géolocalisation: c'est un procédé permettant de positionner un élément sur un plan ou une carte à l'aide de ses coordonnées géographiques (longitude et latitude). Le lien suivant, entre autres, peut vous aider à déterminer la longitude et la latitude recherchées:

**<http://www.lexilogos.com/satellite/france.htm>** (cliquez sur un point de cette carte pour obtenir les coordonnées géographiques apparaissant alors au bas de la carte). Tout participant devra donc transmettre à l'organisateur les coordonnées géographiques (longitude et latitude) de l'Emplacement du Trésor.

- par localisation précise, c'est à dire la détermination de sa position, à l'aide de tous les renseignements que tout participant jugera utiles d'apporter pour situer le Trésor avec le plus d'explications possibles (exemples: adresse, lieu-dit, repère par rapport à tout monument, à tout bâtiment, à tout élément naturel ou artificiel, distances à partir de repères spécifiques etc...)

Pour envoyer sa ou ses réponses, tout participant a 3 possibilités:

- par **Courrier Postal** envoyé en **Recommandé avec Accusé de Réception** à l'adresse suivante : Société Carika Productions Les Tournières 09000 Serres sur Arget, en mentionnant son état civil et son adresse précise. Le participant devra obligatoirement, **le même jour d'envoi** que son courrier postal, faire parvenir par mail à l'organisateur le **Formulaire Réponse Recommandé** prévu à cet effet sur le site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com) en mentionnant, en particulier, le numéro de l'envoi indiqué sur le feuillet qu'attribuent les services postaux lors de l'envoi d'une Lettre recommandée avec Accusé de Réception.

- par mail en utilisant le **Formulaire Réponse Allopass** prévu à cet effet sur le site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com); ce Formulaire Réponse est uniquement accessible en achetant 1 Code Allopass; le Code Allopass n'est utilisable qu'une seule fois.

- par mail en utilisant le **Formulaire Réponse Paypal** prévu à cet effet sur le site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com); ce Formulaire Réponse est uniquement accessible en payant par le système sécurisé Paypal.

Les tarifs des divers envois sont publiés sur le site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com) dans la rubrique "Envoyez une réponse". Ils peuvent être modifiés à tout moment.

La Société Carika Productions ne rembourse aucun frais d'envoi.

Toute réponse envoyée par le Formulaire Contact du site ou par tout autre moyen non mentionné ci-dessus sera considérée comme nulle.

Il n'est autorisé qu'une **seule réponse par envoi postal ou électronique**; tout participant peut envoyer autant de réponses qu'il le souhaite.

Le gagnant recevra par courrier et dans les deux mois qui suivent la réception de la bonne réponse, l'Oeuvre d'Art "Le Diamant de Khuwoo".

**Il ne sera répondu à aucune réponse erronées.** Il ne sera fait sur celles-ci aucun commentaire par Steve Serr.

Pour découvrir l'emplacement du Diamant de Khuwoo, l'organisateur met gratuitement à la disposition de tout participant inscrit **4 Enigmes** à résoudre.

En plus des 4 Enigmes, l'organisateur pourra proposer à tout moment d'autres éléments de recherche gratuits ou payants supplémentaires, ceci afin de favoriser la découverte du Trésor. Les modalités d'acquisition de ces éléments de recherche supplémentaires seront publiées sur le site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com) et ses liens ou sur toute autre structure qui en aura reçu l'autorisation.

Tous les éléments de recherche sont disponibles uniquement sur le site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com) et ses liens ou sur toute autre structure qui en aura reçu l'autorisation.

Il est interdit de diffuser par tout moyen les éléments de recherche sans autorisation sous peine de poursuites de l'organisateur. Il est également interdit de diffuser par tout moyen et sans autorisation les réponses des différents éléments de recherche (Enigmes et autres

éléments de recherche éventuellement publiés ultérieurement).

Il est possible de créer des sites ou des pages sur La Chasse au Trésor uniquement avec l'autorisation de l'organisateur.

Les divers frais occasionnés par la recherche du Trésor sont exclusivement à la charge du participant, il ne sera remboursé aucun frais par la Société Carika Productions.

#### **Article IV: Utilisation de la rubrique "Les Commentaires sur la Chasse"**

Steve Serr ne répondra à aucun courrier concernant le contenu de La Chasse au Trésor. Seuls les courriers faisant état de problèmes d'inscription, de désinscription, d'accès aux éléments de recherche sur La Chasse au Trésor ou de Formulaire Réponse se verront recevoir un mail de réponse en retour.

C'est pourquoi il met en place une rubrique accessible à tout membre inscrit, intitulée "Les Commentaires sur La Chasse" dans laquelle tout chasseur pourra s'exprimer librement.

L'Organisateur pourra répondre ou pas aux questions ou remarques diverses publiées dans cet espace; il aura la possibilité de supprimer certains commentaires qu'il jugerait malveillants (indications de fausses pistes, fausses informations, propos déplacés, etc...) ou éloignés de tout respect de bonne moralité (propos violents, racistes, pornographiques, insultants, etc...)

#### **Article V : Dotation**

Le gagnant recevra l'Oeuvre d'Art "Le Diamant de Khuwoo" réalisée par Steve Serr dont sa valeur est évaluée à 12 000 Euros et dont le descriptif est publié sur le site. Il ne peut donner lieu de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

#### **Article VI : Désignation des gagnants**

Le gagnant sera celui qui aura envoyé le premier à l'Organisateur l'Emplacement du Diamant de Khuwoo par les moyens d'envoi cités à l'article III, après vérification du respect du Règlement.

**La date et l'heure d'arrivée** du MAIL des différents Formulaire envoyés (Formulaire Recommandé, Formulaire Allopass ou Formulaire Paypal) contenant la bonne réponse feront foi. Le gagnant sera averti dans les 15 jours suivant réception de la bonne réponse et par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception. Il recevra "Le Diamant de Khuwoo" au maximum dans les 45 jours suivants.

Le gagnant autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile (adresse postale ou/et Internet). Toutes informations d'identité ou d'adresses fausses entraînent la nullité du gagnant. Le non respect du Règlement pendant la durée de la Chasse au Trésor entraînera également la nullité de la réponse.

Si **plusieurs bonnes réponses** parviennent à l'Organisateur en même temps, à la minute près, la valeur du lot sera alors partagée entre les gagnants.

#### **Article VII : Le Règlement de La Chasse au Trésor**

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par La Société Carika Productions, dans le respect des conditions énoncées, et publié par annonce en ligne sur le site de La Chasse au Trésor [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com). L'avenant est enregistré auprès de l'étude Maître Valérie Hoba située :29, Boulevard Jean Jaurès 93400 Saint Ouen.

L'avenant entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation à La Chasse au Trésor, à compter de la date

d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer à La Chasse au Trésor. Le Règlement complet est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier à l'adresse suivante : Société Carika Productions Les Tournières 09000 Serres sur Arget.

### **Article VIII : Connexion et utilisation**

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Carika Productions décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du jeu concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

### **Article IX : Litiges et responsabilités**

La participation à cette Chasse au Trésor implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. La Société Carika Productions tranchera souverainement tout litige relatif à La Chasse au Trésor et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités de La Chasse au Trésor ainsi que sur le nom du gagnant. En cas de contestation seul sera recevable un courrier en recommandée avec accusé de réception dans un délai de 1 mois après la proclamation du résultat. La Société Carika Productions se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente Chasse au Trésor dans le respect des conditions énoncées. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article X : Remises de lot**

La Société Carika Productions s'engage à ne pas diffuser les coordonnées précises du gagnant sans l'accord de ce dernier.

La Société Carika Productions ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux, intervenus lors de la livraison du lot au gagnant. Le lot non réclamé ou retourné dans les 30 jours calendaires suivant son envoi par la poste, sera perdu pour le participant et demeurera acquis à la Société Carika Productions. Le gagnant renonce à réclamer à la société organisatrice tout dédommagement résultant d'un préjudice occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation du lot. A cet effet, le gagnant déclare faire son affaire de toutes taxes, impôts et droits divers liés à l'obtention du prix dans son pays de résidence.

### **Article XI: Convention de Preuve**

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultantes des systèmes de La Chasse au Trésor de la Société Carika Productions ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatif à la Chasse au Trésor.

### **Article XII: Attribution de compétence**

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

### **Article XIII: Informatique et Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente Chasse au Trésor sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants, ainsi que leur représentant légal s'ils sont mineurs, disposent en application de l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à la Société Carika Productions.

### **Article XIV : Droits de propriété littéraire et artistique**

L'ensemble des éléments constituant le site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com) (textes, graphismes, logiciels, photographies, images, vidéos, sons, plans, noms, logos, marques, créations et oeuvres protégeables diverses, bases de données) ainsi que le site lui-même, relèvent des législations françaises et internationales sur le droit d'auteur et la propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de la Société Carika Productions. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque (Article L 122-4. du Code de la Propriété Intellectuelle Française).

### **Article XV : Indisponibilité du Site**

La Société Carika Productions peut être amenée à interrompre temporairement la connexion avec le site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com) pour des raisons techniques : actualisation du site ou problèmes informatiques divers. Elle mettra tous les moyens en oeuvre pour minimiser ces indisponibilités.

### **Article XVI : Publication de la fin de La Chasse au Trésor**

La Chasse au Trésor sera terminée dès qu'un gagnant sera prononcé par l'Organisateur. Dès lors, la Société Carika Productions s'engage de communiquer cette information le plus rapidement possible de 2 manières précises:

- 1- Sur la page d'accueil du site [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com).
- 2- Par l'envoi direct d'une Newsletter à tous les inscrits à celle-ci.

Toutefois, il peut se passer un certain temps entre le moment où la bonne réponse est envoyée et celui où elle est réceptionnée par l'organisateur, durée pendant laquelle l'organisateur ne peut être informé de la découverte du trésor, et ne pourra pas, par conséquent, diffuser l'information de la fin de la Chasse au Trésor.

C'est pourquoi, dans ce cas de figure, certains participants pourraient envoyer des réponses qui ne seraient pas prises en compte. La Société Carika Productions décline toute responsabilité dans ce cas de figure, cette situation faisant partie des aléas de La Chasse au Trésor.

### **Article XVII : Acceptation du Règlement**

Tout participant à La Chasse au Trésor "Le Diamant de Khuwoo" accepte sans restriction le présent règlement.

### **Article XVIII : Dépôt légal**

Le présent règlement est déposé via [depotjeux.com](http://depotjeux.com) auprès de l'étude Maitre Valérie Hoba située :

29, Boulevard Jean Jaurès 93400 Saint Ouen.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier à l'adresse suivante : Société Carika Productions Les Tournières 09000 Serres sur Arget.

Le règlement complet peut être également consulté en ligne sur le site du jeu concours [www.khuwoo.com](http://www.khuwoo.com). Les frais postaux nécessaires à l'obtention du règlement seront remboursés sur simple demande sur la base du tarif lent " lettre " en vigueur.